

Conseil Municipal du Mardi 28 novembre 2023 à 20h00

Délibération N° 2023/054

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 19

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Eric MAUR, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : Budget : Décision Modificative N°01

Le Conseil Municipal,

Considérant le vote du Budget Primitif 2023,

Considérant que l'article 21728 ne correspondant pas à la nature de la dépense d'investissement concernée par la pose de signalétique sur la commune, totem et panneaux,

Considérant la demande de la trésorerie et afin de régler le fournisseur,

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

1 – de procéder au virement de la somme inscrite à l'article 21728 sur l'article 21578 du budget primitif 2023 section investissement

OPERATION 24 - VOIRIES

Article 21728

- 27 000.00 €

OPERATION 24 - VOIRIES

Article 21578

+ 27 000.00 €

Le secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,

Gwenaël MAGNANT



Pour copie conforme,
La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 29 novembre 2023

Affichage : 29 novembre 2023